

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2017

Convocations adressées le 10 octobre 2017

ORDRE DU JOUR

- *Elections partielles sénatoriales : désignation des délégués*
- *Interconnexion AEP : Achat parcelle à M. Jean-Louis DROCHE*
- *Infos et questions diverses*

L'an deux mil dix-sept et le jeudi dix-neuf octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Alain LIEUTIER, Maire.

Etaient présents : Mmes Colette FOLLET, Joëlle LORPHELIN, Arlette THUBET ;
Mrs Francis BLOT, Bernard DEFAIX, Jean-Louis DROCHE, Francis GERBEAU ;

Absents excusés : Mme Martine DEFAIX (pouvoir à Alain LIEUTIER), Mrs Guy DAUVISSAT (pouvoir à Joëlle LORPHELIN), Vincent ROSALIE

Absents :-

Secrétaire de séance : Mme Joëlle LORPHELIN.



ELECTIONS PARTIELLES SENATORIALES : DESIGNATION DES DELEGUES :

Visa Préfecture le :

Les membres du conseil municipal ont procédé à l'élection d'un délégué titulaire et de trois suppléants pour l'élection partielles sénatoriales du 17 décembre prochain.

- *Délégué titulaire : Mme Martine DEFAIX ;*
- *Délégués suppléants dans l'ordre suivant :*
✕ M. Alain LIEUTIER, M. Jean-Louis DROCHE, M. Vincent ROSALIE.

INTERCONNEXION AEP : ACHAT PARCELLE A M. JEAN-LOUIS DROCHE

Visa Préfecture le :

Concernant les travaux de connexion AEP, le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'acheter la parcelle cadastrée ZE n°126 pour une contenance de 91 m² appartenant à M. Jean-Louis DROCHE pour un montant de 1 500,- €.

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 1 500,- €.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- ** Décision Modificative du Budget Principal 2017 : Le Maire informe le Conseil Municipal que la décision modificative n° 2017-37 est erronée et qu'il est nécessaire de prendre une nouvelle décision modificative concernant l'amortissement de certains travaux sur le réseau. Le Conseil Municipal décide de modifier le budget principal et non le budget eau en Fonctionnement et en Investissement en ajoutant la somme de 500,- € en dépenses et en recettes.*

Séance levée à 19h45

*A Marolles sous Lignières, le 21 octobre 2017
Le Maire,*

Alain LIEUTIER